



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 22 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : attribution du marché 2025-029COL – Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Michel SIMONPIETRI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 22 septembre 2025

OBJET : attribution du marché 2025-029COL – Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique : Fournitures et services :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité d'acquérir des sacs jaunes sérigraphiés afin de permettre le tri et la collecte des emballages ménagers recyclables ;

Vu la consultation lancée le 7 juillet 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché 2025-029COL - Fourniture de sacs jaunes sérigraphiés destinés au recyclage des emballages légers ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à la société SESCO, sise 20 167 SARROLA CARCOPINO (SIRET 453 732 547 00030), sans montant minimum et pour un montant maximum de 27 000 € HT pour la période initiale, renouvelable 3 fois pour les mêmes montants (montant DQE : 12 000.00 € HT)

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget annexe de la collecte, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr